

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BFMP 2022/2023 : périodes de formation en milieu professionnel

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 12/04/2022

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les dates de PFMP 2022-2023.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BFMP 2022/2023 : Périodes de formation en milieu professionnel.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les dates de PFMP 2022/2023 (sous réserve de modification du calendrier scolaire).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON pour sortie chef d'oeuvre mai 2022

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 12/04/2022
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le lycée à recevoir un don de l'association PARRAINEZ LES JEUNES.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

- don de 96.19 € dans le cadre de la sortie chef d'œuvre des 2-5-6 et 31 mai 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : participation à la sortie au Parc de la Vallée organisé par le lycée GENEVOIX

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 12/04/2022

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la participation d'élève à la sortie au parc de la vallée organisé par le lycée GENEVOIX.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie au Parc de la Vallée (79150 Val en Vignes).

- accepte la participation par élèves de 5.00 €. Participant : 35 élèves (32 du lycée GENEVOIX et 3 du lycée SIGNORET).

Les élèves de SIGNORET reverseront directement leur participation au lycée GENEVOIX (porteur du projet).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 12/04/2022
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Prévention
Passation de la convention suivante concernant la prévention, la santé et la sécurité au travail :
- convention cadre spécifique entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les EPLE pour une bonne gestion conjointe de la prévention des risques professionnels.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 12/04/2022

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à POITIERS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie POITIERS :

accepte le budget prévisionnel de la sortie à POITIERS du 08 au 10 juin 2022 et la participation par élèves de 10.00 €. Participant : 17 élèves de 1ASSP. Montant total des dépenses : 2 259.15 €. accepte le don de 1 200.00 € de l'association PARRAINEZ LES JEUNES.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 12/04/2022

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2021

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 12/04/2022
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration le conseil d'administration autorise l'admission en non valeur.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Admission en non valeur
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'admission en non valeur concernant une créance irrécouvrable de 252.67 € d'un élève (demi-pension du 1er et 2ème trimestre 2020/2021).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 12/04/2022

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 12/04/2022
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Résidence d'artiste
Passation de la convention suivante concernant la participation du lycée à la résidence d'artiste (résidence photo, dessine-moi ta carte) :
- convention de partenariat résidence d'artiste entre la Région Nouvelle-Aquitaine et sept lycées (dont le lycée SIGNORET) fixant la participation financière du lycée à un maximum de 520.17 € (montant global des lycées GENEVOIX, SIGNORET et DE VINCI, participation individuelle non précisée).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0